

Le Tracfin en immobilier (7 heures)

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en application les nouvelles règles du TRACFIN
- Comprendre les enjeux du TRACFIN
- Mettre en application les mesures TRACFIN
- Prévenir le contrôle de la DGCCRF

INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

MOYENS

Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

Matériels :

- Vidéo projecteur
- Paper board

Méthodes d'évaluation :

- Évaluation formative
- QCM

Module 1 : TRACFIN appliqué aux agents immobiliers

3 Heures 30

Séquence 1 : La présentation de la législation TRACFIN

- ▶ Les différents services TRACFIN
- ▶ Les activités soumises aux obligations de LCF/FT
- ▶ Analyses typologiques et rapports d'activités
- ▶ Le COMOFI et l'ordonnance 2009-104 du 30 janvier 2009
- ▶ La coopération TRACFIN / DGCCRF
- ▶ La notion de blanchiment de capitaux
- ▶ La notion de financement du terrorisme appliquée à l'immobilier

Séquence 2 : Les obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- ▶ Désignations du déclarant / correspondant / responsable TRACFIN en agence
- ▶ Plateforme ERMES
- ▶ Les nouvelles lignes directrices TRACFIN
- ▶ Le rôle du professionnel
- ▶ L'analyse et la cartographie du risque
- ▶ Rôle de la procédure interne TRACFIN
- ▶ Mise en place d'un système d'évaluation
- ▶ Identification et classification des risques
- ▶ Risques liés à la personne physique
- ▶ Risques liés à la personne morale
- ▶ Obligation de la vérification de l'identité

Module 2 : Les mesures TRACFIN en agence immobilière

3 Heures 30

Séquence 1 : Mise en œuvre des mesures LCB/FT

- ▶ Mesures de vigilance constantes
- ▶ Les exceptions
- ▶ Les relations d'affaires et la clientèle occasionnelle
- ▶ La notion de bénéficiaire effectif
- ▶ L'allègement des mesures de vigilances pour certains clients
- ▶ La vigilance renforcée
- ▶ Obligation de vigilance complémentaire
- ▶ Les personnes politiquement exposées
- ▶ Les relations à distance
- ▶ Intervenants liés à un pays faisant obstacle à la lutte contre LCB/FT
- ▶ Vigilance à la suite du gel des avoirs
- ▶ Le soupçon TRACFIN
- ▶ Synthèses des obligations de vigilance
- ▶ Mesures à mettre en œuvre

Séquence 2 : La déclaration TRACFIN et le contrôle DGCCRF

- ▶ Modalités de transmissions de la déclaration de soupçons
- ▶ La saisie de la télé-déclaration sur la plateforme ERMES
- ▶ Réalisation des contrôles DGCCRF / TRACFIN
- ▶ Typologie des contrôles
- ▶ Questionnaire de contrôle
- ▶ Procédure devant la Commission Nationale des Sanctions TRACFIN
- ▶ Étude des décisions rendues par la CNS TRACFIN

MODÉLISATION DE LA PROCÉDURE ET DU SYSTÈME D'ÉVALUATION TRACFIN

CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60
Email : contact@start-learning.fr
www.start-learning.fr
NDA : 32 60 03216 60

Certification

Qualiopi
processus certifié

Financements

MON COMPTE FORMATION **OPCO** **pôle emploi**

Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.